

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi 18 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LABASTIDE-BEAUVOIR (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Georges RAVOIRE, Maire.

Présents : Laurent CABANAS, Georges RAVOIRE, André VALETTE, Laetitia LAPAIX, Florence HUC, Karine SEYMOUR, Estelle FAURÉ, Laurent CHAUVEAU, Thierry ALBERT, Dany DUBOIS, Serge PINA, Rozenn IRVOAS, Simone JULIEN, André DURAND.

Absents excusés : Hélène ZATKOWSKI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Estelle FAURÉ

En préambule de la séance, Monsieur le Maire souhaite apporter à l'attention de l'assemblée quelques informations :

- Une réunion d'information sur la futur ZAC du RIVEL se tiendra le 25 novembre à Baziège.
- Un nid de frelons asiatiques a été repéré derrière la station de relevage Chemin de La Fount au sommet d'un poteau électrique, la commune met tout en œuvre pour le faire enlever. Une recherche d'un autre nid dans le secteur des Oustalous est restée vaine.

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance

Les comptes rendus des conseils municipaux du 26 août 2014 et du 7 octobre 2014 sont approuvés à l'unanimité.

2. Choix du nom de la Maison des aînés

Monsieur le Maire informe les conseillers que le groupe ARCADE demande un nom pour la maison des aînés qui sera inaugurée en mars 2015. Après discussion, le conseil municipal décide de faire participer la population au choix du nom sous forme de questionnaire, une réponse sera donnée mi-décembre au prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

3. Délibération pour le repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu cette année le dimanche 7 décembre 2014. Deux prestataires ont été sollicités : La société RECAPE qui fournit régulièrement la commune pour ce repas mais qui ne pourra être présente cette année et la société « Le Picotin Gourmand » qui propose un menu à 23 € par personne.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la société Le Picotin Gourmand.

Pour l'animation du repas, il est proposé de retenir le spectacle chanson et magie « DUO SIAL » pour un montant de 450 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

4. Délibération pour le renoncement de l'emplacement réservé n°5 du PLU

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune avait prévu un emplacement réservé pour un chemin piétonnier. Les terrains de cette réserve ne sont pas acquis. Les habitants concernés peuvent exiger du conseil municipal de choisir l'une des alternatives suivantes :

- La commune achète les parcelles successives pour que ce chemin existe. Il permet de désenclaver les habitants des jardins de Cézanne qui veulent se rendre à l'école par exemple. Les prix ne sont pas connus.
- La commune renonce à ces parcelles et modifie le PLU pour supprimer cette réserve. Il faudrait dans ce cas prévoir une autre solution pour aller de La Fount jusqu'à l'église sans marcher sur le bord de la D2 très dangereux.

Monsieur le Maire propose la mise en place d'une commission pour voir la possibilité et la faisabilité de ce parcours ou d'un autre chemin avant de donner une décision en janvier 2015.

Laurent CHAUVEAU, Rozenn IRVOAS, André VALETTE et Laurent CABANAS sont volontaires pour faire partie de cette commission.

5. Plan communal de sauvegarde

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'en cas d'accident, de sinistre ou de catastrophe, chaque commune doit prendre en charge les secours (accueillir, héberger, ravitailler, transporter) tout ou partie de sa population ou de la population d'autres communes sinistrées. En conséquence l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde est obligatoire. Monsieur le Maire explique que la commune est surtout menacée par les crues (légers risques avec le Visenc), les aléas climatiques (neige, canicule, tempêtes), les aléas nucléaires (GOLFECH est à 100 km) ou SEVE-ZO (silos BAZIEGE). En fait ce sont les transports de matières dangereuses ou l'incendie d'habitation qui sont les plus à craindre. Monsieur le Maire précise que l'étude a été faite mais qu'il reste à désigner le rôle de chacun dans la mise en place des secours en cas de crise.

6. Busage du Chemin des Sports

Monsieur le Maire explique au conseil que le busage du chemin des sports par le Sicoval s'avère nécessaire, car il est très sollicité avec les travaux du lotissement VERDAUJA. On peut constater que la voirie, devant le terrain de rugby a souffert malgré plusieurs réparations.

Ces travaux permettraient de retenir la route et de prévoir un stationnement supplémentaire sur le bas-côté du chemin des sports, côté droit en arrivant de la route de Tarabel en face de l'entrée du stade, sur une longueur de 100 m. Pour ce faire, il faut buser le fossé et mordre sur le talus existant. Le devis du Sicoval s'élève à 23 493,77€ et prévoit une part communale de 10 253,63€.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

7. Délibération pour l'indemnité de notre trésorier

Monsieur le Maire expose au conseil que l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux. Cette indemnité de conseil est calculée en fonction de la moyenne des dépenses budgétaires des trois précédents exercices. Monsieur le Maire propose aux conseillers de définir le taux de cette indemnité pour l'année 2014. Après discussion entre les conseillers il est donc proposé de verser 80 % de l'indemnité prévue pour le trésorier pour l'année 2014.

La délibération est adoptée à 6 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions.

8. Contrat d'entretien des routes par le SICOVAL

L'instruction du dossier n'étant pas achevée, ce point est reporté à un autre conseil.

9. Nouvelle proposition d'implantation du préau au groupe scolaire

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a voté les travaux scolaires selon deux phases au dernier conseil.

Compte-tenu de nouveaux éléments, il présente une nouvelle proposition qui consiste à l'aménagement de l'école en une seule phase. Dans cette version, les travaux sur le bâtiment sont abandonnés. Il n'est prévu que de construire une classe supplémentaire et un préau sans modifier l'architecture actuelle. Cette proposition présente l'avantage de ne comporter qu'une seule phase et de conserver le fonctionnement actuel de l'école puisque les travaux ne sont qu'ajouts de bâtiments. Par contre, cette unique phase coûte plus cher que la phase 1 des travaux déjà votés.

Le conseil rejette la nouvelle proposition et se conforme dans la décision votée au conseil du 7 octobre 2014.

Départ de Rozenn IRVOAS à 23h

10. Délibération pour le remplacement de la porte du Presbytère

Monsieur le Maire explique que la porte du presbytère est ancienne et en très mauvaise état et qu'il convient désormais de procéder à son remplacement. Deux entreprises, à savoir la menuiserie DELMAS et la Société ISOL ont proposé un devis.

Après examen des propositions, Monsieur le Maire suggère de retenir l'offre la moins disante, à savoir celle de la société ISOL pour un montant de 2652,00€ H.T.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à 10 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

11. Informations sur les commissions du Sicoval

Afin de découvrir les compétences, les actions et les projets du Sicoval, une matinée portes ouvertes a été organisée le samedi 8 novembre à 9h30.

Ce moment a été l'occasion de nous informer sur les services que le Sicoval propose aux communes et aux habitants, de rencontrer et d'échanger avec les élus et techniciens. Nous avons pu également découvrir des installations, des équipements et des matériels dont dispose le Sicoval.

12. Informations sur les commissions municipales

- Vivre ensemble : André DURAND dresse un bilan positif pour la mise à disposition de la salle des associations pendant les vacances de la Toussaint aux jeunes de la commune. Le nombre de participants a été de 12 personnes environ avec une tranche d'âge de 15 à 17 ans. Une réunion est prévue mardi 25 novembre pour voir la suite à donner à cette action.
- Enfance : Estelle FAURÉ informe le conseil municipal que Mlle ROUX Charlotte a pris ses fonctions d'animatrice au sein de l'ALAE depuis le 3 novembre.

Deux exercices d'évacuation incendie ont été fait courant novembre (l'un pour l'école et l'autre pour l'ALAE).

Estelle FAURÉ annonce que la date de l'audit qui a été demandé auprès du Laboratoire départemental pour la cuisine de l'école n'est pas encore fixée. Elle informe aussi que la mairie de SAINT ORENS DE GAMEVILLE en collaboration avec son service restauration, souhaite à l'identique de l'année 2013 organiser une formation spécifique aux activités d'une cuisine satellite, tous les agents de la collectivité sont conviés à cette formation.

Estelle FAURÉ informe les élus que le repas de Noël du groupe scolaire aura lieu le vendredi 19 décembre. Une invitation sera adressée par mail aux élus afin que ceux qui souhaitent venir s'inscrivent. L'équipe enseignante et le personnel municipal sont invités à ce repas.

Estelle FAURÉ informe les élus qu'un bilan sur l'enquête de satisfaction qui avait été diffusée aux familles afin de recueillir les avis des parents mais aussi ceux des enfants, par le biais d'une partie plus ludique, au sujet de la première période de l'ALAE sera fait au prochain conseil municipal.

- Finances : Un point sur les finances communales sera fait au prochain conseil municipal.
- Serge PINA avait proposé une action à l'usage des écoles sur le cycle de l'eau dans toutes ses formes avec la possibilité d'une journée au ski pour tout le groupe scolaire. Cette action est annulée car la logistique est considérée comme trop lourde pour le groupe enseignant.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 23h45.

Prochaine réunion le mardi 16 décembre 2014.